

Calendrier des politiques de la WSIB 2021

Janvier 2021

Aperçu

Dans son *Cadre d'élaboration et de renouvellement des politiques* (le « Cadre »), la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) décrit son engagement à s'assurer que les documents de son *Manuel des politiques opérationnelles* sont à jour et clairs, et qu'ils fournissent les lignes directrices appropriées au personnel et au public relativement à leur application.

La WSIB publie un calendrier des politiques décrivant les éléments de politiques qu'elle prévoit examiner au cours de l'année à venir. Comme indiqué dans le Cadre, l'objectif principal du calendrier des politiques est de déterminer quels éléments de fond anticipés peuvent exiger une consultation et de fournir aux intervenantes et intervenants un avis préalable. Dans le cadre de l'engagement de la WSIB envers la communication ouverte et l'excellence du service, le calendrier des politiques peut aussi cerner des éléments qui n'exigeraient pas nécessairement une consultation des intervenantes et intervenants. Les politiques qui doivent être réexaminées sont également précisées et peuvent être évaluées indépendamment ou, lorsque cela est approprié, dans le cadre d'un examen plus approfondi du programme.

De plus, même si elles ne sont pas incluses dans le calendrier, un certain nombre de politiques peuvent être désignées chaque année pour des révisions d'ordre administratif¹ afin de veiller à ce qu'elles restent à jour. Il peut aussi être nécessaire de s'occuper d'éléments imprévus en matière de politique à mesure qu'ils surgissent au cours de l'année.

La WSIB informe le public de tous les changements apportés aux politiques à la page [Mises à jour/précisions](#).

Voici les facteurs clés du calendrier des politiques en 2021 :

- À mesure que la WSIB progresse dans son *Plan stratégique 2019-2021*, en particulier en ce qui concerne les activités visant à mieux satisfaire les besoins et les attentes de ses clients, elle comptera sur son service des politiques pour obtenir des conseils et du soutien.
- Un certain nombre de projets des années précédentes sont en cours et continuent d'exiger le leadership, les conseils et le soutien du service des politiques.
- À mesure que la science et la médecine évoluent, la WSIB reste à l'affût de nouveaux renseignements qui pourraient faciliter la prise de décisions fondées sur les preuves. Le service des politiques de la WSIB participera au processus quand il est approprié de le faire lorsqu'elle commande des études et des examens.

¹ Le terme « d'ordre administratif » désigne tout changement qui n'est pas de fond, notamment ce qui suit :

- les changements requis par suite de modifications apportées à des lois, à des règlements ou à d'autres politiques;
- les corrections liées à des renseignements ou à des termes désuets ou inexacts;
- les corrections typographiques ou grammaticales;
- la mise à jour des renvois aux dispositions législatives.

- La WSIB et ses intervenants ont des capacités et des ressources limitées pour participer aux projets concernant les politiques.

Calendrier des politiques 2021

Tout au long de l'année 2020, le secteur des politiques de la WSIB a fourni des conseils et un soutien à l'égard de la **pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19)**, notamment en ce qui concerne les effets de celle-ci sur la gestion des comptes d'entreprise et le processus décisionnel relatif aux demandes de prestations, y compris à l'admissibilité initiale, aux versements d'indemnisation et au retour au travail. La participation et le soutien continu du secteur des politiques à ces activités se poursuivront en 2021.

La WSIB a terminé et publié avec succès les principales politiques ainsi que les révisions d'ordre administratif apportées dans le cadre de la **modernisation du cadre de tarification**. En 2021, le secteur des politiques continuera à fournir un soutien et des conseils pour la mise en œuvre de ce programme.

Les révisions découlant de l'examen des politiques de **retour au travail** ont été publiées en 2020. En ce qui concerne ces révisions, le secteur des politiques continuera de fournir des conseils et un soutien en matière de mise en œuvre en 2021.

En collaboration avec les secteurs opérationnels de la WSIB et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, le secteur des politiques élaborera une **stratégie en matière de maladies professionnelles**. Ce travail fait suite aux résultats de la vérification d'optimisation 2019 du Programme des maladies professionnelles et des prestations de survivant ainsi qu'à l'examen des cancers professionnels réalisé par le D^r Paul Demers.

En 2021, le secteur des politiques aidera la WSIB à donner suite aux recommandations de la **vérification d'optimisation du Programme des lésions graves**.

La WSIB examinera et analysera les recommandations issues de l'**étude opérationnelle de la WSIB menée par le gouvernement de l'Ontario**, et le secteur des politiques soutiendra tout changement qui en résultera.

En 2021, le secteur des politiques de la WSIB continuera de fournir des conseils et un soutien relativement au travail transformationnel en cours à la WSIB en ce qui concerne **la modernisation des services de base et les paiements**.

En 2019, la WSIB a publié sa première politique sur le **cannabis médical**. Comme il s'agit d'une nouvelle politique, elle est soumise à un cycle d'examen de deux ans et devra être réexaminée en 2021. De plus, la WSIB s'est engagée à demeurer au fait des preuves scientifiques et cliniques qui permettent de mieux comprendre les troubles médicaux reliés au travail énumérés dans la politique.

Elle a entrepris son premier examen des preuves scientifiques et cliniques en 2020. Les résultats de cette nouvelle étude guideront le réexamen de la politique.

Le secteur des politiques commencera également l'examen des **politiques suivantes, dont le réexamen périodique est prévu en 2021** :

- 12-01-05, *Exigence relative à la sûreté pour les employeurs de l'annexe 2*;
- 12-01-06, *Protection obligatoire élargie dans l'industrie de la construction*;
- 18-02-05, *Détermination des gains moyens – Emplois simultanés*;
- 18-02-09, *Détermination des gains moyens – Versements périodiques aux survivants*.

En plus des projets mentionnés ci-dessus, la WSIB maintiendra **sa capacité d'élaboration de politiques pour appuyer toutes modifications législatives éventuelles**.